TOI No 5055-017

PORTANT LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, EXERCICE 2022

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté ; Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

CHAPITRE 1: MESURES FISCALES NOUVELLES

<u>Article premier</u>: Exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur certains produits importés ou vendus en République togolaise

Nonobstant les dispositions de l'article 180 du code général des impôts, les produits ci-après énumérés, importés ou vendus au Togo, bénéficient de l'exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à compter du 27 avril 2022 :

- lait concentré sucré en boîte de 1kg, position tarifaire : 04 02 99 00 00 ;
- lait non sucré en boîte de 160g, position tarifaire : 04 02 91 20 00 ;
- farine de blé en sac de 50kg importé exclusivement par la SGMT et la SMMT, position tarifaire : 11 01 00 00 00 ;
- tomates concentrées de 70g, position tarifaire : 20 02 90 20 00

Article 2: Suspension du paiement de la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM)

Nonobstant les dispositions des articles 155 et 162 du code général des impôts, le paiement de la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM) est suspendu pour toutes les catégories de véhicules à usage commercial affectés au transport de marchandises et de personnes à compter du 11 avril 2022.

CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET CHARGES DE L'ETAT

Article 3: Sont annulées au budget général, exercice 2022, les ressources et les charges ci-après :

1- Ressources: 101.598.220.000 francs CFA

. •	Recettes fiscales	5.041.000
•	Recettes non fiscales	5.841.833.000 francs CFA;
0	Recettes non fiscales Dons-projets	7.124.057.000 francs CFA;
	Dons-projets.	45.050.394.000 francs CFA;
	Emprunts-projets	43.581.936.000 francs CFA.

2- Charges: 171.307.084.000 francs CFA

•	Dépenses de biens et :	services	25.45.	
	Dépenses en capital		35.464.000 francs CFA;	
	Depenses en capital	**********	96 271 620 000 0	

............ 96.271.620.000 francs CFA;

• Amortissement de la dette intérieure... 75.000.000.000 francs CFA.

Article 4: Sont ouvertes au budget général, exercice 2022, les ressources et les charges ci-après :

1- Ressources: 198.192.412.000 francs CFA

		Hanes CIA
0	Recettes fiscales	5.841.833.000 francs CFA;
0	Recettes non C 1	;
1000	Recettes non fiscales	12.525.134.000 francs CFA;
	Dons-projeta	runos CIA,
	Dons-projets	28.588.579.000 francs CFA;
0	Emprints-projets	. Hulles CIA,
	- inprants-projets	10 863 808 000 6
•	Emprunts-projets	10.003.030.000 francs CFA:
•	Appuis budgétaires	10.261.466.000
		10.361.466.000 francs CFA.
	Titres publics	- Lies CIA,
	P 301105	130.011.502.000 francs CFA.

2- Charges: 267.901.276.000 francs CFA

		CFA
•	Dépenses de personnel	16 169 000 000 0
0	Dépenses de biens et services	Halles CFA;
0	Transforts	16.210.987.000 francs CFA;
•	Charges financières 1.1.	59.976.293.000 francs CFA;
	Charges financières de la dette	822.935.000 francs CFA ·

- Dépenses en capital...... 171.573.114.000 francs CFA;
- Amortissement de la dette extérieure... 3.149.947.000 francs CFA.

Article 5: Les articles 1, 3, 4, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 34 de la loi n° 2021-032 du 31 décembre 2021 portant loi de finances initiale, exercice 2022, sont abrogés et remplacés comme suit :

Article Premier nouveau: Ressources et charges du budget de l'Etat

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2022 s'équilibre en ressources et en charges à 1.875.785.876.000 FCFA.

Il est composé de recettes et de dépenses budgétaires, de ressources et de charges de trésorerie ainsi que de recettes et de dépenses des comptes spéciaux du Trésor.

Article 3 nouveau : Evaluation des ressources du budget de l'Etat

Les ressources du budget de l'Etat pour l'exercice 2022 s'élèvent à 1.875.785.876.000 FCFA. Elles sont composées de :

- ressources du budget général : 1.872.646.694.000 FCFA, dont 1.070.207.028.000 FCFA de recettes budgétaires et 802.439.666.000 FCFA de ressources de trésorerie ;
- recettes des comptes spéciaux du Trésor : 3.139.182.000 FCFA.

Article 4 nouveau : Recettes budgétaires et ressources de trésorerie

Les recettes budgétaires sont composées de :

- recettes fiscales : 814.717.258.000 FCFA;

- recettes non fiscales: 63.719.437.000 FCFA;

- dons-programme : 29.961.466.000 FCFA;

- dons-projets : 161.808.867.000 FCFA.

Les ressources de trésorerie sont constituées de :

- titres publics: 663.312.442.000 FCFA;

- emprunts projets : 113.092.224.000 FCFA;

- autres emprunts : 19.600.000.000 FCFA;

produits des privatisations: 6.435.000.000 FCFA.

Article 16 nouveau: Autorisations d'engagement (AE)

Les autorisations d'engagement (AE) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être juridiquement engagées au cours de l'exercice.

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2022, le gouvernement dispose d'autorisations d'engagement qui s'élèvent à 802.730.944.000 FCFA pour les dépenses en capital.

Article 17 nouveau: Crédits de paiement (CP)

Les crédits de paiement (CP) sont définis comme la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Ils correspondent aux besoins de paiement (trésorerie) de l'exercice concerné, compte tenu du rythme de réalisation des engagements juridiques actés au titre de l'exercice ou de celui des années antérieures.

Au titre de l'exercice 2022, les crédits de paiement sont évalués à 1.875.785.876.000 FCFA pour l'ensemble des dépenses, décomposé comme suit

- charges du budget général : 1.872.646.694.000 FCFA dont 1.498.417.931.000 FCFA de dépenses budgétaires et 374.228.763.000 FCFA de charges de trésorerie ;
- dépenses des comptes spéciaux du Trésor : 3.139.182.000 FCFA.

Article 18 nouveau: Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses ordinaires et les dépenses en capital.

Les dépenses ordinaires sont constituées de :

- charges financières de la dette publique : 125.132.312.000 FCFA dont 107.704.310.000 FCFA au titre de la dette intérieure et 17.428.002.000 FCFA au titre de la dette extérieure ;
- dépenses de personnel
 dépenses de biens et services
 dépenses de transferts courants
 dépenses en atténuation des recettes
 269.292.563.000 FCFA;
 158.651.533.000 FCFA;
 200.512.892.000 FCFA;
 134.067.258.000 FCFA;

Les dépenses en capital, d'un montant de 610.761.373.000 FCFA, comprennent les :

- dépenses d'investissement (hors PIP) : 121.964.700.000 FCFA;

projets d'investissement : 488.796.673.000 FCFA.

Article 19 nouveau : Charges de trésorerie

Les charges de trésorerie sont constituées des remboursements des produits des emprunts à court, moyen et long termes et de la réduction de la participation de l'Etat dans le capital de la Banque Togolaise du Commerce et de l'Industrie (BTCI) pour un montant de 374.228.763.000 FCFA dont 304.771.392.000 FCFA de remboursements d'emprunts intérieurs, 63.022.371.000 FCFA de remboursements d'emprunts extérieurs et 6 435 000 000 FCFA de réduction de la participation de l'Etat dans le capital de la BTCI.

Article 21 nouveau: Solde budgétaire

Les recettes et les dépenses budgétaires de l'Etat font ressortir un solde budgétaire déficitaire d'un montant de 428.210.903.000 FCFA.

N°	INTITULE	Montant (en milliers de francs CFA)
	RECETTES BUDGETAIRES	1 070 207 028
2	Recettes Budgétaires liquides	
3	Recettes Budgétaires non liquides	936 139 770
4	RECETTES FISCALES	134 067 258
5	Recettes liquides	814 717 258
6	Recettes non liquides	680 650 000
7	COMMISSARIAT DES IMPÔTS	134 067 258
8	Recettes liquides	420 743 446
9	Recettes non liquides	366 350 000
10	COMMISSARIAT DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS	54 393 446
11	Recettes liquides	393 973 812
12	Recettes non liquides	314 300 000
13	RECETTES NON-FISCALES	79 673 812
14	DONS	63 719 437
15	Dons projets	191 770 333
6	Appuis budgétaires	161 808 867
	Trans saagetanes	29 961 466

N°	INTITULE	Montant (en milliers de francs CFA)
17	DEPENSES BUDGETAIRES	· ·
18	Dépenses budgétaires hors dépenses fiscales	1 498 417 93
19	Dépenses fiscales	1 364 350 67
20	DEPENSES ORDINAIRES	134 067 258
21	Dépenses de personnel	887 656 558
22	Dépenses d'acquisition de biens et services	269 292 563
23	Dépenses de transferts courants	158 651 533
24	Dépenses en atténuation de recettes	200 512 892
25	Charges financial and a recettes	134 067 258
26	Charges financières de la dette publique	125 132 312
27	Dette intérieure	107 704 310
28	Dette extérieure DEPENSES EN CAPITAL	17 428 002
29	Dénenses d'investigant	610 761 373
30	Dépenses d'investissement (hors PIP) Projets d'investissement	121 964 700
31		488 796 673
32	Sur ressources internes	213 895 582
13	Sur ressources externes	274 901 091
4	Emprunts Dons	113 092 224
5	Solde budgétaire dons compris	161 808 867
	getaire dons compris	-428 210 903

Article 22 nouveau : Solde de trésorerie et financement du déficit Les ressources et les charges de trésorerie dégagent un solde excédentaire d'un montant de 428.210.903.000 FCFA.

N°	INTITULE	Montant (en milliers de francs CFA)
1	RESSOURCES DE TRESORERIE	
2	Titres publics	802 439 666
3	Emprunts - projets	663 312 442
4	Autres emprunts	113 092 224
5	Produits de privatisation	19 600 000
6	CHARGES DE TRESORERIE	6 435 000
7	Amortissement dette intérieure	374 228 763
8	Réduction de la participation de l'État de	304 771 392
9	eapital de la BTCI	6 435 000
-	Amortissement dette extérieure	
.0	Solde de trésorerie	63 022 371
		428 210 903

Le déficit budgétaire est entièrement financé par le solde de trésorerie.

Article 23 nouveau: Equilibre global

Pour l'année 2022, l'équilibre du budget de l'Etat s'établit en recettes et dépenses budgétaires, en ressources et charges de trésorerie et en recettes et dépenses des comptes spéciaux du Trésor à 1.875.785.876.000 FCFA.

Les charges nettes pouvant éventuellement résulter de l'ensemble des opérations de la présente loi seront couvertes par les ressources d'emprunts que le gouvernement est autorisé à contracter en particulier par les émissions de titres sur le marché financier et monétaire.

Les demandes de décaissements sur les financements extérieurs seront exécutées selon les procédures de chaque bailleur de fonds.

Le ministre chargé des finances est seul autorisé à signer les conventions ou accords relatifs aux emprunts et aux dons. Ces conventions ou accords sont exécutoires dès leur signature.

L'avis juridique de la Cour suprême peut être requis et fait foi dans le cadre de la signature des conventions ou accords relatifs aux emprunts.

Article 24 nouveau : Répartition des programmes par ministère

Le programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions représentatif d'une politique publique clairement définie dans une perspective de moyen terme. Les comptes spéciaux du trésor sont considérés comme des programmes budgétaires. Aux programmes sont associés des objectifs précis, arrêtés en fonction des finalités d'intérêt général et des résultats attendus.

Un programme peut regrouper tout ou partie des crédits d'une direction, d'un service, d'un ensemble de directions ou de services d'un même ministère.

Au titre de l'exercice budgétaire 2022, cent quatre (104) programmes concourant à l'atteinte des objectifs de politiques publiques sont inscrits au sein des ministères dont trente (30) programmes pilotages et soixante-quatorze (74) programmes opérationnels y compris quatre (04) programmes relatifs aux comptes d'affectation spéciale. Le montant des crédits de paiement (CP) ouverts sur ces programmes est de 1.041.683.109.000 FCFA, réparti par programme comme suit

Tableau récapitulatif des programmes et dotations ministériels

E	MINISTERES !	PROGRAMMES /	Montant (en milliers de francs
	INSTITUTIONS	DOTATIONS		CFA)
23030	**** M	Dilate	AE	CP
12	Ministère chargé de l'inclusion financière et	Pilotage et soutien aux services de l'IFSI	46 500	134 87
	de l'organisation du secteur informel	Inclusion financière et secteur informel	3 500	567 30
		TOTAL	50 000	702 18
	1 . 1	Pilotage et soutien des services du MEF	17 999	7.00 0 10 10 10 10
		Mobilisation des ressources financières	0	19 801 21
		Gestion macroéconomique	2 192 669	2 564 66
210	Ministère de l'économie	Programmation et gestion budgétaire	19 222	3 060 20
	et des finances	Gestion de la trésorerie de l'Etat, production des comptes publics et sauvegarde du patrimoine de l'Etat	15 479 998	18 797 23.
		Contrôle, audit des finances publiques et lutte contre la fraude et la corruption	22 635	1 870 13
		Pilotage et Soutien aux	17 732 523	47 884 860
	Ministère du plan et de la coopération	services du ministère du plan et de la coopération	100 000	744 810
220		développement	7 659 944	9 129 157
		Coopération au développement	0	368 411
		TOTAL	7 759 944	10 242 378
	4 8	Pilotage et soutien aux services du ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur	123 549	1 251 565
230	Ministère des affaires étrangères, de l'intégration Africaine et des togolais de l'extérieur	Diplomatie économique et rayonnement du Togo aux plans sous régional, régional et international	197 951	14 895 353
		Mobilisation de la diaspora et placement des togolais dans les Organisations internationales	28 500	118 920
-		TOTAL	350 000	16 265 838
10	Ministère du développement à la base,	Pilotage et soutien aux services du MDBJEJ	90 000	240 502
40	de la jeunesse et de l'emploi des jeunes	Développement à la base	10 018 323	12 244 500
	remptor des Jeunes	Jeunesse	2 450 678	6 907 845
		TOTAL	12 559 001	19 392 847
10	Ministère des armées	Dotation : Défenses	143 417 584	145 839 739
	ŭ.	Pilotage et soutien du Ministère	43 440	1 992 872

Ü	MINISTERES / PROGRAMMES /		Montant (en milliers de francs	
S	INSTITUTIONS	DOTATIONS	AE	CFA)
2		Préparation et emploi des	A ID CAL	ĆP
		Forces	2 225 21	8 22 498 9
	2	Equipement Logistique et Soutien Interarmées	7 051 804	39 460 3
		Anciens Combattants, Mémoires, Lien Armée Nation	30 740	140 29
		TOTAL	152 768 787	209 932 19
	Ministère de	Pilotage et soutien aux services du MATDDT	112 000	10 10 10 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 1
410	l'administration territoriale, de la	Décentralisation et déconcentration	7 666 538	17 041 71
	décentralisation et du développement des	Gouvernance politique et institutionnelle	4 000	795 17
	territoires	Développement des territoires	198 032	307 59
		TOTAL	7 980 570	
	Ministra	Pilotage et soutien des services du ministère de la justice	68 900	1 198 30
420	Ministère de la justice et de la législation	Administration de la justice	13 100	3 251 60
		Accès au droit et à la justice	3 000	137 439
		Administration pénitentiaire et réinsertion	15 000	1 642 852
	Ministère de la sécurité et de la protection civile	TOTAL	100 000	6 230 201
		Dotation : Sécurité	0	1 137 007
430		Pilotage et soutien des services du MSPC Sécurité intérieure et	870 000	3 020 877
		transfrontalière	606 508	14 622 689
		Protection civile	677 242	2 096 556
		TOTAL	2 153 750	20 877 129
	Ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat	Pilotage et soutien des services du MEPSTA	117 938	22 117 887
		Enseignements Préscolaire et Primaire	34 560 602	83 730 424
10		Enseignement secondaire général	3 646 867	44 436 157
		Enseignement technique et Formation professionnelle	5 667 708	11 350 377
		Artisanat	3 000	711 417
-		TOTAL	43 996 115	162 346 262
	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Pilotage et soutien aux service du MERS	274 820	694 817
30		Enseignement supérieur : orientation et promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires	34 160	39 831 583
1		Recherche et innovation	13 445 248	3 760 288
	. h	Service Control of the Control of th	2 10 1	3 /MI /X V
0 1	Ministère de la santé, de	TOTAL Pilotage et soutien des	13 754 228	44 286 688

oL V	- MINISTERES /	PROGRAMMES /		n milliers de francs = .
SEC	::-: INSTITUTIONS	DÖTATIONS	AE	CFA) %
	l'accès universel aux soins	Offre de services de santé de qualité et lutte contre la maladie	29 413 593	60 117 158
		Couverture Santé Universelle	23 135 202	25 181 816
rai		Réponse aux urgences sanitaires	14 090.432	14 182 872
		TOTAL	66 784 727	106 874 562
		Pilotage et soutien au services du ministère en charge de la fonction publique	100,000	637 292
	Ministère de la fonction	Fonction publique	0	438 959
710	publique, du travail et du dialogue social	Modernisation de l'administration publique	1 602 250	400 826
		Emploi	0	1 654 702
1		Travail	0	963 871
		TOTAL	1 702 250	4 095 650
720	Ministère de la communication et des médias	Pilotage et soutien aux services du ministère de la communication et des médias	89 446	1 621 826
		Communication et information	10 554	2 303 620
		TOTAL	100 000	3 925 446
	Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation	Pilotage et soutien aux services du ministère	100 000	1 497 861
		Promotion de l'action sociale	0	606 735
= 10		Protection de l'enfant	0	332 297
740		Genre et promotion de la femme	72 000	586 931
		Alphabétisation et éducation non formelle	0	188 908
		TOTAL	172 000	3 212 732
750	Ministère des sports et	Pilotage et soutien aux services du MSL	3 083 100	1 231 855
	loisirs	Sports et loisirs	0	4 616 109
		TOTAL	3 083 100	5 847 964
	8	Pilotage et soutien aux services du MUHRF	2 173 000	2 441 937
760	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la	Développement des infrastructures de production de l'information géographique	122 252	197 150
	réforme foncière	Logement décent	749 889	967 841
		Cadre de vie	14 933 438	11 589 889
		TOTAL	17 978 579	15 196 817
	8	Pilotage et soutien aux services du ministère	265 716	3 125 120
810	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural	Organisation de l'espace agricole et des filières agricoles, animales et halieutiques	14 826 921	5 901 971
rate 2		Amélioration de la productivité et valorisation des produits	32 555 067	24 070 274

	SECT	MINISTERI INSTITUTIO	S/ NS	PROGRAMMES DOTATIONS	Monta	nt (en milliers de francs CFA)
				2019年至1985年1987年1987年1885年18	AE	CP
i a			8	Sécurité alimentaire et résilience des populations	6 398	THE RESERVE OF THE PROPERTY OF
Ī		-		TOTAL	54 045	A 1988 ST TO A STREET
- 1				Pilotage et soutien des		71 301 1.
				services du MEHV Gestion intégrée des	100 (580 85
				ressources en eau	205 2	288
1	811	Ministère de l'eau et	de	Approvisionnement en ear	1	594 86
- 1		l'hydraulique village	oise	Potable	30 286 9	22 409 35
				Assainissement collectif de eaux pluviales, des eaux usées et excrétas	es	0 381 13
		*	- 1	THE BUT AND RESIDENCE OF	and the latter of the set that a	301 13
				TOTAL	30 592 24	23 966 207
				Pilotage et soutien aux services du ministère	33.00	10
	- 1			Transport maritime	33 00	181 118
8	313	Ministère de l'économ	ie -		155 51	5 226 758
		maritime, de la pêche e de la protection côtière	e L	Développement de la pêche de l'aquaculture Développement et	1 241879	
		. *		Développement et protection du littoral	100 000	109 826
		Ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale		TOTAL	2 707 309	3 029 358
82	I I			Pilotage et soutien des ervices du MCICL	587 800	3 029 338
02	0 0			Commerce et consommation	1 667 023	N2.04 (1.04
	1			ndustrie		30 204 410
	_			TOTAL	201 500	302 214
		Ministère de la promotion des investissements		lotage et soutien des	2 456 323	51 749 618
821	M de			rvices du MPI omotion des	100 000	258 248
				vestissements	43 950	154 609
	1			TOTAL	143 950	Construction and the construction
			Pil	otage et soutien aux	143,930	412 857
830	Mi	Ministère des travaux publics Réseau		vices du Ministère des vaux Publics	50 000	930 875
	Put			seaux de routes nationales	91 966 623	04 220 045
					4 074 445	94 320 043 5 629 504
			Pilo	TOTAL	96 091 068	
831	Ministère du désenclavement et des		Dése Rura	tage et soutien aux ices du ministère du enclavement et des Pistes iles (MDPR)	0	92 102
		pisces turales		eloppement et extension seau des pistes rurales	36 697 542	18 653 500
*	Mini	stère des transports	Pilot	TOTAL	36 697 542	18 745 602
- 1	routiers, terroviaire et		1100	age et soutien aux	3400	10 743 602
332	routi	ers, rerroviaire et		ces du MTRAF	50 000	202 523

Ministère délégué chargé de l'énergie et des mines	Services de transports routiers et ferroviaires TOTAL Pilotage et soutien	AE	FA)
Ministère délégué chargé de l'énergie et des mines	et ferroviaires TOTAL Pilotage et soutien	67 792 069	Andrea and Anton Market Control of the Control of t
Ministère délégué chargé de l'énergie et des mines	Pilotage et soutien	67.842.000	
Ministère délégué chargé de l'énergie et des mines		0/ 044 009	14 288 96
Ministère délégué chargé de l'énergie et des mines		86 035	518 67
de l'énergie et des mines	Mines	63 965	1 562 85
33	Energie	73 499 180	47 005 32
	TOTAL	73 649 190	-
	Pilotage et soutien aux services du MCT	100 000	49 086 856 753 562
Ministère de la culture et du tourisme	Culture	107 249	757 926
	Tourisme	100 000	309 687
	TOTAL	307 249	1 821 175
Ministère de l'environnement et des ressources forestières	Pilotage et soutien	354 745	915 760
	Gestion durable des écosystèmes	3 303 884	5 208 838
	durable	14 291 999	14 563 487
	TOTAL	17 950 628	20 688 085
Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale	services du MENTD	50 000	137 349
	postales	6 255 000	6 466 720
	économiques et sociales	9 347 377	9 351 369
	TOTAL	15 652 377	15 955 438
Ministère des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté, des relations avec les institutions de la République	du MDHFCRIR	50 000	269 513
	droits de l'homme	0	48 087
	démocratie et de la paix	0	35 332
		0	112 656
	Relations avec les institutions de la République	0	37 587
Carrie and the second	TOTAL	50 000	503 175
	Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale Ministère des droits de homme, de la formation la citoyenneté, des elations avec les astitutions de la épublique	Ministère de la culture et du tourisme TOTAL Pilotage et soutien Gestion durable des écosystèmes Environnement et mobilité durable TOTAL Pilotage et soutien Ministère de l'économie numérique et de la ransformation digitale Ministère des droits de homme, de la formation la citoyenneté, des elations avec les institutions de la Képublique Services du MCT Culture TOTAL Pilotage et soutien Gestion durable des écosystèmes Environnement et mobilité durable TOTAL Pilotage et soutien aux services du MENTD Infrastructures numériques et postales Digitalisation des activités économiques et sociales TOTAL Pilotage et soutien aux services du MENTD Infrastructures numériques et postales TOTAL Pilotage et soutien aux services du MENTD Infrastructures numériques et postales TOTAL Pilotage et soutien aux services du MENTD Infrastructures numériques et postales TOTAL Pilotage et soutien des activités économiques et sociales TOTAL Pilotage et soutien aux services du MENTD Infrastructures numériques et postales TOTAL Pilotage et soutien aux services du MENTD Infrastructures numériques et postales TOTAL Pilotage et soutien aux services du MENTD Infrastructures numériques et postales TOTAL Pilotage et soutien aux services du MENTD Infrastructures numériques et postales TOTAL Pilotage et soutien aux services du MENTD Infrastructures numériques et postales TOTAL Pilotage et soutien aux services du MENTD Infrastructures numériques et postales TOTAL Pilotage et soutien aux services du MENTD Infrastructures numériques et de la postales TOTAL Pilotage et soutien aux services du MENTD Infrastructures numériques et postales TOTAL Pilotage et soutien aux services du MENTD Infrastructures numériques et de la postales TOTAL Pilotage et soutien aux services du MENTD Infrastructures numériques et de la postales TOTAL Pilotage et soutien aux services du MENTD Infrastructures numériques et de la postales TOTAL	Ministère de la culture et du tourisme Ministère de la culture et du tourisme Culture TOTAL Pilotage et soutien aux services du MCT TOTAL TOTAL Pilotage et soutien TOTAL Pilotage et soutien TOTAL TOTAL Pilotage et soutien 354 745 Gestion durable des écosystèmes Environnement et mobilité durable TOTAL TOTAL Pilotage et soutien 354 745 Gestion durable des écosystèmes Environnement et mobilité durable TOTAL Pilotage et soutien 354 745 Gestion durable des écosystèmes Environnement et mobilité durable TOTAL Pilotage et soutien 354 745 Gestion durable des écosystèmes Environnement et mobilité durable TOTAL Pilotage et soutien 354 745 Gestion durable des écosystèmes Environnement et mobilité durable Dijutalisation des activités économiques et soutien aux services du MENTD Infrastructures numériques et postales Digitalisation des activités économiques et soutien des actions du MDHFCRIR Promotion et protection des droits de l'homme Consolidation de la démocratie et de la paix Formation à la citoyenneté Relations avec les institutions de la République TOTAL TOTAL Soute 100 000 14 291 15 652 377 Promotion et protection des droits de l'homme Consolidation de la démocratie et de la paix O expression des activités de l'homme Consolidation de la démocratie et de la paix Formation à la citoyenneté O Relations avec les institutions de la République TOTAL TOTAL Soute 100 000 100

Programmes comptes d'affectation spéciale (CAS)

COMPTES	LIBELLE DU CAS	2022 (en milliers de francs CFA)	
Ministère de II	linigtère de l'access		CP
TVIIIISTELE DE L'	enseignement technique et de la formation professionnelle		
903 14	Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnel (FNA FPP)	131 000	1 439 689
Ministère de l'	urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière		
903 15	Fonds spécial pour le développement de l'habitat (FSDH)	044.056	1 004 4
Ministère de la	culture et du tourisme	844 856	1 081 689
		1	
903 22	Fonds de promotion et de développement du tourisme (FPDT)	23 454	142 804
Ministère de l'e	nvironnement des ressources forestières		
903 23	Fonds national du développement forestier (FNDF)	407 050	475 000
	TOTAL	1 406 360	3 139 182

Article 25 nouveau : Ouverture des dotations au profit des ministères et institutions

Conformément à l'article 45 de la loi organique n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances, cette deuxième partie de la loi de finances fixe, pour le budget général et les comptes spéciaux du Trésor, le plafond des crédits de paiement ouverts au titre des dotations et programmes ainsi que le plafond des autorisations d'engagement des projets d'investissement. Elle définit également les modalités de répartitions des fonds de concours, approuve les conventions financières de l'Etat et énonce des dispositions diverses.

Les crédits budgétaires non répartis en programmes sont répartis en dotations. Chaque dotation regroupe un ensemble de crédits globalisés destinés à couvrir des dépenses spécifiques auxquelles ne peuvent être directement associés des objectifs de politique publique ou des critères de performance.

Au titre de l'exercice budgétaire 2022, il est ouvert des dotations d'un montant de 459.874.004.000 FCFA au profit des institutions et des crédits globaux et se répartissent comme suit :

Tableau récapitulatif des dotations des institutions

Ç	INSTITUTIONS/MINISTERE	PROGRAMMES 7 DOTATIONS	Montant (en milliers de francs CFA)	
S			AE	CP.
INS	IITUTIONS		12 746 051	138683929 Japonistana - 2747 - 1
110	Assemblée nationale	Dotation : Assemblée nationale	900 000	6 155 020
120	Présidence de la République	Dotation : Pilotage stratégique de la PR	3 550 250	27 338 972
130	Premier ministère	Dotation : Pilotage stratégique de la primature	226 690	1 482 3 82
131	Secrétariat Général du Gouvernement	Dotation : Pilotage stratégique du SGG	50 000	226 400
140	Cour constitutionnelle	Dotation : Cour constitutionnelle	1 151 408	1 483 513
150	Cour suprême	Dotation: Cour suprême	50 000	632 254
160	Médiateur de la République	Dotation : Médiature	50 000	435 626
170	Cour des comptes	Dotation: Cour des comptes	6 767 703	2 700 342
180	Conseil économique et social	Dotation : Conseil économique et social	0	500 000
190	Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication	Dotation : Pilotage et soutien aux services de la HAAC	0	299 273
421	Conseil supérieur de la magistrature	Dotation : Conseil supérieur de la magistrature	0	71 438
921	Commission nationale des droits de l'homme	Dotation : Commission nationale des droits de l'homme	0	491 769
CRED	DITS GLOABAUX		41 567 288	418 057 009
	Ministère de l'économie et des finances	Dotations1 : Charges financières de la dette publique	0	125 132 3 12
		Dotations 2 : Dépenses communes ordinaires	0	240 957 410
		Dotations 2 : Dépenses communes de transferts	0	10 600 000
		Dotations 3 : Dépenses communes d'investissement	41 367 288	41 367 287
	TOTAL GENERA	Π	54 113 339	459 874 004

Article 26 nouveau : Ouverture des autorisations d'engagement et des crédits de paiement pour le financement des dépenses d'investissement

Les montants des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) sur les investissements concourant à l'atteinte des objectifs de politiques publiques, au titre de l'exercice 2022, sont fixés respectivement à 802.730.944.000 FCFA et 612.167.733.000 FCFA.

Article 34 nouveau: La date limite des engagements, au titre des ressources internes, est impérativement fixée au 20 novembre 2022, à l'exception des états de salaires, des décomptes des travaux, des factures, des mémoires des travaux ou de prestations exécutés sur marchés pour lesquels la date limite des engagements est fixée au 10 décembre 2022.

La clôture du budget de l'Etat pour l'exercice 2022 est fixée au 31 décembre 2022.

CHAPITRE 3: DISPOSITIONS FINALES

Article 6: La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le **2** 5 OCT 2022

Le Président de la République

SIGNE

Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre

SIGNE

Victoire Sidémého TOMEGAH-DOGBE

Pour ampliation le Secrétaire général la Présidence de la République

Ablamba Ahoéfavi JOHNSON